



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 avril 2010  
Français  
Original : anglais

### Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : débat thématique**

## **Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Conformément à la décision 2009/210 du Conseil économique et social, le présent rapport analytique du Secrétaire général est soumis pour examen lors du débat thématique de la session de fond de 2010 du Conseil.

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

a) Les femmes sont généralement plus touchées par les crises ou les situations précaires, comme l'ont montré les récentes crises financière, économique et alimentaire, ainsi que par les changements climatiques. Elles disposent généralement de systèmes de protection économique et sociale moins nombreux et moins efficaces. Les périodes de transition et les crises donnent toutefois l'occasion de rénover les politiques économiques et sociales et les institutions compétentes et de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

b) La création d'emplois décents et à plein temps devrait être l'objectif principal des politiques macroéconomiques. La crise financière et économique actuelle a de nouveau souligné le rôle crucial joué par les gouvernements pour stabiliser les économies et prévenir, ou tout au moins atténuer, les récessions. La politique budgétaire devrait permettre une croissance contre-cyclique et être conçue de manière à accorder la priorité aux dépenses publiques les plus importantes (nutrition, santé, enseignement, services de garde d'enfants et logement, y compris assainissement et services publics). Cela contribuera davantage à accroître les

\* E/2010/100.



chances et les choix des femmes que d'augmenter les dépenses liées aux programmes en faveur des femmes, comme c'est souvent le cas pour les opérations de budgétisation en faveur de l'égalité des sexes. À cet égard, des audits portant sur la problématique hommes-femmes en matière de politiques économiques et sociales sont utiles et la collecte de données ventilées par sexe est nécessaire;

c) Les politiques monétaire et budgétaire doivent être inclusives, elles doivent tenir compte de la problématique hommes-femmes et garantir la stabilité économique. La politique monétaire ne doit pas seulement être axée sur l'inflation mais également sur les objectifs en matière d'emploi. Il faut veiller à ce que les femmes et les petits producteurs travaillant dans tous les secteurs, notamment agricole, aient un accès égal aux crédits et que ceux-ci soient plus élevés, grâce à des crédits réglemés;

d) Les politiques devraient viser à améliorer la quantité et la qualité des emplois disponibles aux femmes. Il faut avant tout garantir : i) les droits fondamentaux au travail, ii) des conditions de travail décentes, notamment un salaire égal et satisfaisant pour un travail égal, et iii) la protection sociale, notamment dans le secteur informel et pour les travailleurs indépendants. Accroître les dépenses publiques consacrées aux services sociaux générateurs d'emplois permettra de créer davantage d'emplois de manière directe, mais également indirecte grâce à l'effet multiplicateur de ces dépenses. Ce type de services publics contribue en outre à réduire les emplois non rémunérés des femmes;

e) Rendre l'agriculture viable et durable contribue également à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, car les femmes constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre agricole du monde et sont les premières à souffrir de l'insécurité alimentaire. Les moyens d'action suivants sont importants et devraient tenir compte de la problématique hommes-femmes : i) accès égal à la terre, aux ressources et aux droits fonciers; ii) investissement public dans la recherche agronomique et dans les domaines qui y sont liés; iii) systèmes de distribution assurant un accès universel aux denrées alimentaires à un coût abordable; iv) élargissement et rénovation de l'infrastructure rurale; v) gestion des prix des intrants et à la production pour réduire l'instabilité des prix; vi) services financiers sans exclusive et octroi d'un crédit et d'une assurance à tous les agriculteurs à des taux viables; vii) mesures spéciales pour encourager et faciliter l'adaptation aux changements climatiques;

f) Il est crucial d'investir dans l'infrastructure matérielle et sociale pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il importe tout particulièrement d'investir dans l'infrastructure permettant d'exploiter les ressources hydriques et énergétiques compte tenu de leur importance pour la santé des femmes et des diverses contraintes associées aux emplois non rémunérés qui sont souvent le lot des femmes;

g) Il est nécessaire d'assurer la participation pleine et égale des femmes à la prise de décisions politiques et économiques à tous les niveaux, y compris à celles qui concernent l'affectation des ressources. Cela est particulièrement important dans des situations d'après conflit ou de déplacements forcés lorsque les besoins, droits et priorités des femmes risquent d'être négligés. Il faudrait donc élaborer des politiques s'appuyant sur un dialogue continu avec celles qui sont susceptibles d'être touchées et sur des indicateurs qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes appuyés par des données actualisées et ventilées par sexe;

h) La santé des femmes pâtit des crises multiples et la baisse des revenus des ménages augmente les maladies des femmes et les traitements médicaux nécessaires. Les budgets gouvernementaux actuels consacrés à la santé ne suffisent généralement pas pour répondre correctement aux besoins médicaux des femmes. Il faut éliminer les obstacles financiers qui entravent l'accès universel à des soins de santé de qualité;

i) La communauté internationale devrait aider les pays en développement à prendre des mesures contre-cycliques face à la crise et à venir à bout des problèmes et des inégalités fondés sur le sexe. L'aide internationale doit tenir compte de la problématique hommes-femmes, notamment dans le domaine du développement local et au niveau des communautés locales. Pour ce faire, il faut : i) garantir des approches participatives à toutes les phases de l'affectation et de la fourniture de l'aide; ii) appuyer les organismes qui renforcent les capacités et les institutions locales; iii) acheter des produits locaux et appuyer le développement économique local et régional; iv) insister sur la viabilité de la production locale, surtout agricole; v) tenir compte des capacités des femmes et les renforcer; vi) reconstruire les institutions gouvernementales et améliorer l'action publique au lieu d'insister sur des compressions de dépenses;

j) Les objectifs du Millénaire pour le développement ont joué un rôle important dans la mobilisation de la communauté internationale face aux défis mondiaux en matière de développement. Le cadre de ces objectifs est toutefois insuffisant pour réaliser pleinement les droits des femmes, car ses cibles et indicateurs ne prennent pas en compte des questions clés telles que la violence à leur encontre et le droit à la terre, à la propriété et au logement, éléments essentiels à l'autonomisation des femmes.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	5
II. Tendances et difficultés actuelles .....	5
III. Incidence des tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes .....	8
A. Effets sur la pauvreté et la faim .....	8
B. Sécurité alimentaire et femmes productrices de denrées alimentaires et agricultrices ...	9
C. Autonomisation économique et accès des femmes aux ressources financières .....	10
D. Effets sur l'emploi et sur les revenus des femmes .....	12
E. Inégalités entre les sexes et changements climatiques .....	13
F. Incidences sur l'éducation des femmes .....	14
G. Santé des femmes et des filles .....	15
H. Violence à l'égard des femmes .....	16
I. Les femmes dans les situations de conflit, d'après conflit et d'après crise .....	17
J. Le partenariat mondial pour le développement : des progrès mitigés pour les femmes ..	18
IV. Recommandations .....	20
V. Recommandations du Comité des politiques de développement .....	24

## I. Introduction

1. Le présent rapport contient une analyse ciblée des tendances et des difficultés actuelles, notamment les déséquilibres et faiblesses structurelles de l'économie mondiale, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, les crises humanitaires, les conflits armés et la coopération internationale pour le développement et leurs répercussions sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Si certaines questions sont une source de préoccupation de longue date, les tendances et difficultés actuelles les ont rendues encore plus pressantes, car elles peuvent saper les progrès réalisés jusqu'à présent si des mesures d'atténuation ne sont pas prises. La dernière section fournit des recommandations axées sur l'action pour relever ces défis.

2. Le rapport doit être lu à la lumière du rapport du Secrétaire général intitulé « Examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (E/2010/4-E/CN.6/2010/2) et du rapport du Sous-Groupe sur l'égalité des sexes du Comité des politiques de développement intitulé « Global crises: why gender matters » (voir E/2010/33).

## II. Tendances et difficultés actuelles

3. Les principales tendances et difficultés qui ont eu des répercussions sur la situation économique et sociale dans le monde, notamment dans les pays en développement, sont brièvement évoquées dans cette section.

### Déséquilibres et faiblesses structurelles de l'économie mondiale

4. La situation économique mondiale s'est améliorée depuis le deuxième trimestre de 2009. Les marchés mondiaux des actions ont rebondi et les primes de risques sur les prêts ont baissé. Le commerce international et la production industrielle mondiale ont également été nettement relancés, un nombre croissant de pays enregistrant une croissance trimestrielle positive de leur produit intérieur brut (PIB). Cette reprise économique est liée, dans une large mesure, à l'impact des mesures de relance draconiennes prises dans le monde fin 2008.

5. Cela ne doit toutefois pas susciter un optimisme béat. Il se peut que ce processus ne se poursuive pas de manière stable et soutenue pour de nombreuses raisons. Au niveau structurel, les déséquilibres fondamentaux qui ont provoqué les crises les plus récentes n'ont pas été résorbés, notamment l'écart entre l'épargne et l'investissement, les déséquilibres des comptes courants dans les plus grandes économies et les déséquilibres écologiques qui pourraient entraver la croissance future en allant au-delà des capacités limites de la planète. Il y a aussi un déséquilibre considérable entre le plein emploi, le développement social inclusif et la protection sociale. En outre, la crise économique actuelle a montré que les économies de marché, les secteurs financiers non réglementés et la libéralisation rapide du commerce présentent des faiblesses s'agissant de créer des emplois et de répartir équitablement la richesse.

6. Ces problèmes structurels illustrent le schéma de croissance des pays développés et des pays non développés pendant la précédente période d'essor, qui présentait plusieurs lacunes, des paradoxes et des faiblesses intrinsèques. Pas seulement parce que cette période de prospérité, qui reposait sur des pratiques spéculatives permises et encouragées par la déréglementation financière, s'est révélée non viable, mais aussi parce qu'à force de puiser dans les ressources naturelles, on a créé une multitude de problèmes écologiques et environnementaux, notamment dans le monde en développement. Par ailleurs, les grandes inégalités qui ont caractérisé la répartition des bénéfices ont empêché de nombreux habitants des pays en développement – même ceux qui faisait partie de la catégorie socioéconomique la plus dynamique – de profiter pleinement de cette période de prospérité. C'est surtout le cas des femmes, généralement désavantagées dans la société, du fait notamment de leur manque d'accès au crédit et aux ressources productives et de normes sociales contraignantes.

### **Insécurité alimentaire**

7. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 1 milliard 20 millions de personnes souffraient de malnutrition en 2009<sup>1</sup>. Ce chiffre, le plus élevé depuis 1970, marque une aggravation des tendances apparues avant la crise économique. Cette augmentation résulte en grande partie des difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires due à la hausse des prix sur le marché intérieur, à la montée du chômage et à la baisse des revenus. La spéculation financière a été la cause principale de la montée en flèche des prix de nombreux produits primaires, notamment les produits agricoles ces dernières années. L'accroissement de la production de biocarburants, la diversification des modes de culture et de mauvaises récoltes ont également contribué à la montée des prix. Depuis cette hausse, les prix mondiaux de la plupart des produits agricoles ont considérablement baissé, ce qui a permis d'apaiser les craintes concernant les disponibilités alimentaires mondiales. Toutefois, les cours mondiaux des céréales de septembre 2009 excédaient d'environ 23 % les prix moyens de 2006<sup>2</sup>. Qui plus est, la baisse des cours mondiaux n'a pas toujours eu un impact sur les prix intérieurs, demeurés élevés dans de nombreux pays.

### **Changements climatiques**

8. Les populations les plus vulnérables, qui sont les moins responsables du problème, sont le plus durement touchées par les changements climatiques. On s'attend à ce que les changements climatiques provoquent des phénomènes climatiques encore plus extrêmes, notamment des tempêtes de vent et des sécheresses ainsi que l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des températures moyennes<sup>3</sup>. Les négociations sur le suivi de la première phase du Protocole de Kyoto n'ont pas pu aboutir à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague en décembre 2009. Parvenir à un

---

<sup>1</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2009 : crises économiques – répercussions et enseignements* (Rome, 2009).

<sup>2</sup> Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, « Rapport d'activité : avril 2008-octobre 2009 » (novembre 2009).

<sup>3</sup> Contribution du Groupe de travail I au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

accord à la prochaine Conférence des parties, qui se tiendra au Mexique en décembre 2010, reste donc un grand défi. L'Accord de Copenhague n'en contient pas moins des éléments essentiels. À la mi-mars 2010, 110 pays responsables de plus de 80 % des émissions mondiales ont appuyé cet accord.

### **Crises humanitaires**

9. Le risque de catastrophes augmente sur toute la planète du fait de la vulnérabilité croissante des moyens de subsistance des populations rurales face aux changements climatiques, à la dégradation des écosystèmes, à l'urbanisation et à l'extension des bidonvilles. Ce risque est particulièrement élevé dans les pays à faible et à moyen revenu. Les horribles séismes qui ont récemment frappé Haïti et le Chili ont souligné la nécessité de s'assurer que l'environnement bâti résiste à une multitude de dangers potentiels, tant sismiques que climatiques, et que les interventions et les secours d'urgence en cas de catastrophe sont suffisamment coordonnés.

### **Conflits armés**

10. Les conflits armés constituent une autre grande menace contre la paix, la sécurité, la lutte contre la pauvreté et le développement dans le monde. La nature des conflits modernes rend souvent la transition vers la paix plus difficile. Souvent internes avec des répercussions régionales et sous-régionales, ces conflits se caractérisent par l'érosion de l'autorité centrale et de la primauté du droit, des déplacements intérieurs et des flux de réfugiés massifs, la destruction de l'infrastructure et des services de base, l'apparition d'une économie de guerre et le fait que les civils sont de plus en plus directement pour cible et constituent la grande majorité des victimes. Pendant les conflits armés, les femmes et les enfants risquent de subir encore davantage de violences sexistes, lesquelles sont de plus en plus utilisées comme une arme de guerre systématique.

11. Il convient donc de se concentrer sur les causes profondes de ces conflits et de promouvoir des solutions qui privilégient la dimension humaine. Il est également important de renforcer les institutions chargées de prévenir et d'atténuer les conflits, d'identifier et de désamorcer les tensions avant que celles-ci ne se transforment en conflits armés. On reconnaît de plus en plus qu'une économie viable et fonctionnelle jette les fondements d'une paix durable qui renforce, pour sa part, le développement.

### **Coopération internationale pour le développement**

12. L'aide publique au développement (APD) a augmenté de 10,2 % en 2008, mais les perspectives économiques actuelles donnent à penser qu'il faut des crédits supplémentaires d'au moins 35 milliards de dollars pour que les donateurs respectent les engagements souscrits en 2010 (voir A/64/665). Même si ces engagements sont respectés, les montants réels seront moins élevés, car les engagements représentent un pourcentage du PIB. Or celui-ci a baissé dans les pays donateurs.

13. Des fonds supplémentaires proviennent d'initiatives de financement originales lancées ces trois dernières années pour remédier à la lenteur des progrès des principaux indicateurs de développement et à l'insuffisance des investissements en faveur de l'égalité des sexes. Outre les fonds verticaux, les dons augmentent, notamment ceux qui proviennent de grandes fondations privées, dont les dépenses de

type APD se sont élevées à environ 5 milliards de dollars en 2006, et d'organisations non gouvernementales, qui ont dépensé quelque 10 milliards de dollars en 2006.

14. Les crises mondiales risquent de durer et, si une action politique résolue n'est pas menée pour régler ces questions urgentes, parallèlement à l'adoption de mesures plus structurelles visant à établir des modèles de développement plus larges et une relation plus viable entre la croissance économique et l'environnement, la relance sera lente. Cela signifie que la communauté internationale ne doit pas seulement être consciente de ces risques, mais qu'elle doit aussi travailler activement pour y remédier grâce à des interventions intégrées et systématiques.

### **III. Incidence des tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

15. Cette section analyse l'incidence des tendances et difficultés actuelles sur l'égalité des sexes. Des idées et des propositions y sont formulées quant à la manière dont on peut en tirer parti pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le présent rapport s'inspire du document d'information établi par Jayati Gosh pour le Département des affaires économiques et sociales sur les « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (2010), et la section intitulée « Sécurité alimentaire et femmes productrices de denrées alimentaires et agricultrices » s'inspire du document d'information établi par Bina Agarwal sur les crises alimentaires et les inégalités entre les sexes, qui a été présenté à la réunion du groupe d'experts du Comité des politiques de développement sur les crises mondiales et l'importance de l'égalité des sexes, tenue à New York du 4 au 6 novembre 2009 (voir [www.un.org/esa/policy/devplan/cdpdocs/egm\\_gender.pdf](http://www.un.org/esa/policy/devplan/cdpdocs/egm_gender.pdf)).

#### **A. Effets sur la pauvreté et la faim**

##### **Les femmes et les filles font face à une plus grande insécurité**

16. Les effets des crises se font généralement ressentir inégalement dans la population, certains groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles, étant plus touchés que d'autres. Étant donné que la discrimination sexiste est étroitement liée à d'autres formes d'inégalités et de disparités sociales et économiques liées au lieu d'habitation, à la communauté à laquelle on fait partie, au milieu social et à l'âge, nombre des personnes les plus durement touchées par les crises récentes faisaient également partie des personnes les plus défavorisées dans la plupart des pays et avaient le moins recueilli les fruits de la période de prospérité précédente.

17. La baisse importante du taux de croissance du revenu par habitant survenue en 2009 a probablement considérablement ralenti les progrès vers la réduction de la pauvreté. On estime qu'entre 47 millions et 84 millions de personnes sont soit restées pauvres soit tombées dans l'extrême pauvreté à cause de la crise économique et financière<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2010 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.C.2).

18. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle s'ajoute à la crise alimentaire mondiale qui a frappé de plein fouet les régions qui se caractérisaient par de mauvais indicateurs de nutrition et un écart important entre les sexes en matière de nutrition. Avant la montée en flèche des prix des denrées alimentaires, on estimait déjà que les femmes et les filles représentaient 60 % des personnes souffrant de la faim dans le monde<sup>5</sup>, mais on pense maintenant qu'elles sont confrontées à des pénuries alimentaires plus graves. Les femmes et les filles sont les premières à souffrir de la faim pendant les famines ou les crises alimentaires. Tous ces facteurs créent une dynamique qui accentue la pauvreté et les inégalités entre les sexes et fait reculer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

**Les femmes sont aussi indispensables pour réduire la pauvreté et la faim**

19. Les femmes assument souvent la responsabilité de répondre aux besoins en nourriture, eau et combustible de leur famille et prennent des décisions qui ont des incidences sur les activités économiques, notamment les investissements. Si l'on ne réalise pas des progrès importants dans le monde pour promouvoir l'autonomisation économique et sociale des femmes et renforcer leurs droits, les progrès en matière de réduction de la pauvreté et d'insécurité alimentaire seront limités.

**B. Sécurité alimentaire et femmes productrices de denrées alimentaires et agricultrices**

**Les agricultrices cultivent plus de la moitié de la production alimentaire mondiale**

20. Le monde a pris davantage conscience que, pour faire des progrès importants vers la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, il fallait améliorer le développement agricole, qui a été relativement négligé par les décideurs. Pour ce faire, il faut comprendre les divers rôles et responsabilités qui échoient aux hommes et aux femmes dans l'agriculture des pays en développement et réaliser en priorité des investissements en faveur des agricultrices et des femmes qui produisent des denrées alimentaires dans les zones rurales. Investir davantage dans le développement agricole sans reconnaître le rôle essentiel des femmes pourrait accroître leur marginalisation dans les zones rurales et saper l'efficacité de ces investissements.

**Les agricultrices font partie des cultivateurs les plus désavantagés**

21. Les petits exploitants agricoles, en majorité des femmes, seront les plus gravement touchés par les pressions accrues découlant de la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'instabilité économique et des changements climatiques. Bien que les agricultrices cultivent plus de la moitié de la production alimentaire mondiale, soit 80 % de la production en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes, elles font partie des cultivateurs les plus défavorisés, car elles ne disposent en général pas de titre foncier, occupent des terres qui peuvent leur être reprises, n'ont

<sup>5</sup> Voir le site Web du Programme alimentaire mondial : [www.wfp.org/focus-on-women](http://www.wfp.org/focus-on-women).

pas accès au système bancaire et au crédit traditionnels et n'ont généralement pas accès aux programmes gouvernementaux qui proposent des intrants et des technologies agricoles ainsi que des stratégies de commercialisation. Elles sont donc particulièrement susceptibles de pâtir de l'instabilité des prix. L'épuisement des ressources naturelles et la baisse de la productivité agricole pourraient avoir une grande incidence sur leur volume de travail, leurs revenus, leurs problèmes de santé et le temps dont elles disposent pour participer à la prise de décisions et à des activités non agricoles rémunératrices.

22. Les agricultrices qui ont accès à des ressources telles que la terre, le crédit, le matériel et l'emploi, les sources énergétiques, la formation aux technologies et la commercialisation sont plus productives que les hommes et contribuent considérablement à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Les agricultrices rencontrent toutefois des obstacles liés au sexe, notamment le manque de temps lié à leurs doubles fonctions productive et reproductive, leur mobilité réduite et des taux de morbidité souvent élevés.

#### **L'élargissement de l'accès des femmes aux ressources financières est l'un des points de départ de leur autonomisation**

23. La majorité des agriculteurs étant des femmes, l'accès aux ressources économiques, notamment à la terre, à l'emploi, aux sources énergétiques, aux technologies et aux services financiers, sont les points de départ de la promotion de l'autonomisation sociale et économique des femmes qui vivent dans des zones rurales. Des efforts durables seront nécessaires pour veiller à ce que les femmes tirent profit de l'attention accrue que l'on porte à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

### **C. Autonomisation économique et accès des femmes aux ressources financières**

24. Les principaux mécanismes de transmission de la crise financière et économique qui ont nui à l'autonomisation économique des femmes, en particulier dans les pays en développement, sont : la baisse des exportations qui, en raison d'effets multiplicateurs négatifs, a pesé directement sur la production dans le secteur des exportations puis dans l'ensemble du marché intérieur (en particulier dans les économies qui dépendent des exportations); l'importante baisse des flux de capitaux vers les pays en développement; le fait que l'aide suit l'évolution de la conjoncture; les effets de la crise sur les travailleurs migrants et donc sur les envois de fonds; la dévaluation des taux de change, qui a joué sur la production et les prix intérieurs; les effets de l'extrême instabilité des prix des produits alimentaires; et les difficultés budgétaires que connaissent de nombreux pays en développement, qui ont déjà abouti à la réduction d'importantes dépenses publiques et au ralentissement des progrès réalisés dans le développement social, ce qui a limité l'accès aux services essentiels, défait les acquis sociaux et nui à la qualité de vie.

#### **Autonomiser les femmes afin qu'elles puissent faire face aux incidences néfastes de la récession mondiale**

25. Ces événements ont déjà eu sur la situation des femmes de nombreuses conséquences défavorables, qui pourraient s'aggraver dans un avenir proche, même

en cas de relance de la production. Les principales incidences sont les suivantes : hausse du chômage; diminution des salaires réels et des revenus provenant de l'emploi non salarié; modification des caractéristiques des migrations; impact négatif de la hausse du prix des produits alimentaires sur la consommation alimentaire des femmes et des filles; accès encore plus limité aux services médicaux et à l'éducation; et risque accru de violences familiales et d'autres formes de violence en raison de l'augmentation des tensions sociales. Jusqu'à présent, pour faire face à la crise financière et économique, les pouvoirs publics ont lancé des programmes de sauvetage et pris des mesures anticycliques, entre autres. Toutefois, ils n'ont généralement pas pris en compte la problématique hommes-femmes lors de la conception de ces programmes de sauvetage.

26. Le repli de l'activité économique ayant entraîné une diminution des revenus, les filles sont parfois retirées de l'école, ce qui aggrave les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation. Étant donné que les soins dispensés dans le cadre familial ne sont pas pris en compte dans le produit intérieur brut, l'incidence de la crise sur les activités non rémunérées est souvent négligée dans les analyses économiques. Ces stratégies de survie peuvent nuire au développement à long terme de la société dans son ensemble. Dans de nombreux cas, les femmes entreprennent des activités supplémentaires afin de procurer à leur famille des substituts non marchands aux produits du marché devenus trop chers.

### **Il est indispensable de faire participer les femmes à la prise de décisions et de renforcer leurs moyens économiques**

27. Pour renforcer l'autonomisation des femmes, il faut garantir leur pleine participation, sur un pied d'égalité, à la prise de décisions économiques et politiques à tous les niveaux. En outre, il est indispensable de renforcer les moyens économiques des femmes. Toutefois, lorsqu'un pays se trouve dans une situation d'instabilité et d'incertitude économique, il lui est extrêmement difficile de lancer une stratégie macroéconomique tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il faut donc maîtriser la volatilité des capitaux. L'objectif des politiques monétaires doit certes être de lutter contre l'inflation mais aussi et surtout de créer des emplois. En outre, il est indispensable de réglementer l'activité financière des marchés des produits de base de manière à prévenir les fluctuations qui déstabilisent le cours de ces produits sur les marchés mondiaux.

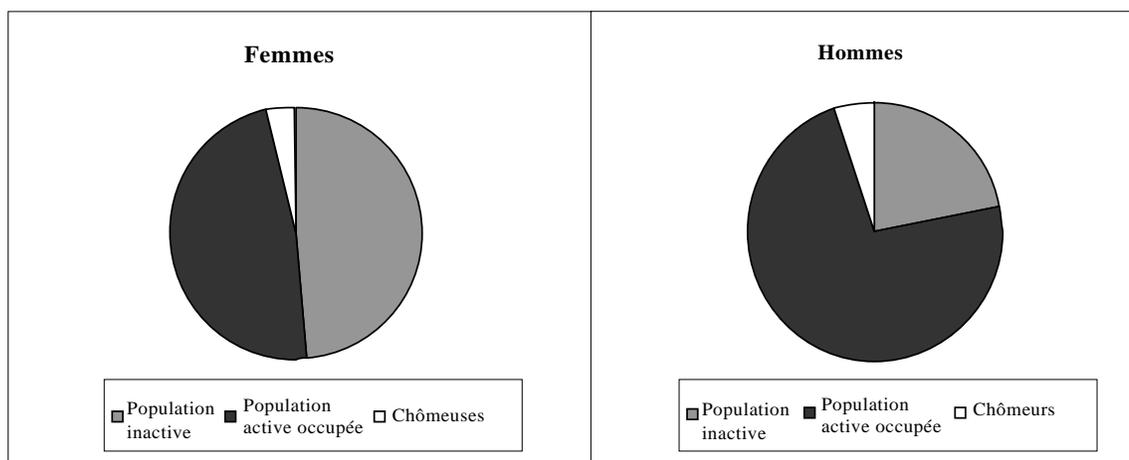
28. L'étroitesse des marchés du crédit tend à restreindre de manière disproportionnée l'activité économique des femmes. Dans le secteur informel de l'économie, les femmes représentent une partie importante des travailleurs indépendants à la tête de petites entreprises. L'enjeu est donc d'améliorer l'accès au crédit des femmes et des petits producteurs de tous les secteurs, notamment l'agriculture, en prenant des mesures de crédit ciblées. Bien que le microfinancement ait créé de nouvelles possibilités économiques pour les femmes, on ne doit pas considérer qu'il remplace les produits offerts par les établissements de crédit traditionnels, que les hommes obtiennent souvent plus facilement. L'objectif doit plutôt être de donner aux femmes et à d'autres groupes de la société qui n'y ont pas accès la possibilité d'accéder au système bancaire traditionnel (accès direct offert par les pouvoirs publics, financement des initiatives privées et amélioration de l'accès des femmes aux titres de propriété foncière et immobilière et à d'autres formes de capital).

## D. Effets sur l'emploi et sur les revenus des femmes

29. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), quelque 222 millions de personnes dans le monde risquent de devenir des travailleurs pauvres (moins de 1,25 dollar par personne et par jour)<sup>6</sup>. Cela concernera pour une part disproportionnée les femmes, qui, selon certaines estimations, représentent 70 % des pauvres du monde<sup>7</sup>.

30. Au niveau mondial, les taux de chômage ont très peu baissé pendant la période de croissance économique très rapide de la dernière décennie et les taux de chômage recensé des femmes, en particulier des jeunes femmes, sont de plus en plus préoccupants (voir la figure ci-dessous).

### Proportion d'hommes et de femmes en âge de travailler dans la population mondiale (classement par situation économique principale), 2009



Source : Organisation internationale du Travail, « Les femmes sur le marché de l'emploi : mesurer les progrès et recenser les difficultés » (Genève, 2010).

31. Les effets les plus immédiats et les plus directs de la crise sur l'emploi passent par les exportations. D'une manière générale, les licenciements visent d'abord les femmes car leurs emplois sont souvent plus « flexibles ». D'autres secteurs sont également atteints par les effets multiplicateurs négatifs de la diminution des exportations, notamment le secteur du bâtiment et des travaux publics et d'autres secteurs desservant le marché intérieur. En outre, l'impact de la crise sur le secteur agricole, qui, dans de nombreux pays en développement, emploie la majorité des travailleuses, est bien plus grave qu'on ne le dit.

32. Pour ce qui est du chômage, les effets de la crise économique sur l'égalité des sexes sont étroitement liés à deux facteurs : premièrement, le degré d'intégration d'un pays à l'économie mondiale et, deuxièmement, les inégalités structurelles qui

<sup>6</sup> Voir Organisation internationale du Travail, « Trends Econometric Models », juillet 2009; « Economic crisis and labour market impacts » (octobre 2009).

<sup>7</sup> Voir [www.unifem.org/gender/issues/women\\_poverty\\_economics](http://www.unifem.org/gender/issues/women_poverty_economics).

existent sur le marché du travail. Ainsi, dans certains pays, le secteur industriel ayant le plus durement ressenti les premiers effets de la crise, plus d'hommes que de femmes ont d'abord été licenciés. Mais, au fur et à mesure que le ralentissement de la production industrielle fait tache d'huile, le chômage des femmes a tendance à augmenter. Le type de mesures de relance budgétaire adoptées influe également sur la proportion d'hommes et de femmes au chômage. Ainsi, lorsqu'un programme de sauvetage met l'accent sur la construction d'infrastructures, l'emploi des hommes récupère plus rapidement car le secteur du bâtiment et des travaux publics emploie généralement plus d'hommes que de femmes.

33. La mauvaise qualité des emplois et l'insuffisance des emplois créés sont devenues des sources de préoccupation majeures. La création d'emplois de mauvaise qualité et d'emplois précaires peut tout simplement entraîner une augmentation du nombre des travailleurs pauvres au lieu de contribuer au recul de la pauvreté. Les femmes, dont l'emploi dépend généralement de microactivités ou du travail occasionnel, pâtissent davantage de ce problème. Dans la plupart des régions en développement (sauf en Amérique latine où cette proportion est d'environ 30 %) plus de la moitié des femmes actives travaillent soit pour leur propre compte soit en tant que travailleuses familiales. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, cette proportion dépasse 80 %.

34. Dans les pays en développement, les dépenses consacrées aux services sociaux de base sont très insuffisantes, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'assainissement et de l'éducation. Ces activités à forte intensité de main-d'œuvre peuvent contribuer directement à l'intensification de la création d'emplois. Il importe également de veiller à ce que ces services soient fournis par une main-d'œuvre payée correctement et travaillant dans des conditions satisfaisantes. La charge de travail non rémunéré des femmes s'en trouvera réduite.

35. Les services de soins sont, pour les femmes, une source importante d'emplois rémunérés et non rémunérés. Les problèmes que pose le travail non rémunéré sont généralement passés sous silence lors des débats sur l'emploi alors que ce type d'emplois joue un rôle déterminant dans la vie des femmes, en particulier mais pas exclusivement dans les pays en développement. Les responsabilités des femmes en matière de prestation de soins entravent leur accès au marché de l'emploi structuré et les empêchent de tenir d'autres rôles dans leurs collectivités. La mondialisation des services de soins est un aspect important de l'évolution des schémas de l'emploi, notamment la migration à grande échelle des femmes de certains pays en développement vers des pays plus riches, où elles travaillent comme employées de maison.

36. Les profits réalisés par les migrants à l'étranger risquent d'être particulièrement touchés par les retombées de la crise. Lors de crises passées, il est apparu que les migrantes sont durement touchées par les effets des crises parce qu'elles ont peu de moyens de les amortir.

## **E. Inégalités entre les sexes et changements climatiques**

37. Non seulement les changements climatiques portent atteinte à la vie et fragilisent les moyens de subsistance mais aussi ils peuvent aggraver les inégalités entre riches et pauvres et amplifier les disparités entre hommes et femmes. Les changements climatiques dus aux catastrophes naturelles touchent le plus durement

les personnes les plus vulnérables sur les plans économique et social, des femmes et des filles en majorité.

### **Les femmes jouent un rôle important dans l'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles**

38. Les femmes sont exposées aux effets des changements climatiques en raison de leurs activités quotidiennes dans l'agriculture, la gestion des ménages et la gestion des ressources forestières, mais ces activités leur offrent aussi, à maints égards, la possibilité de jouer un rôle important dans la gestion des ressources. De plus, en tant que principales gestionnaires des ressources forestières, agricultrices responsables de la sécurité alimentaire et groupe ayant des besoins particuliers et exposé aux effets des catastrophes naturelles, notamment celles qui sont liées aux changements climatiques, il importe que les femmes puissent participer à l'élaboration et à l'application des stratégies d'adaptation et d'atténuation des effets des catastrophes et bénéficier des avantages tirés de leur gestion du carbone (E/CN.18/2009/13/Add.1).

### **Cependant, la participation des femmes à la prise de décisions relatives à l'environnement est limitée**

39. Le fait que, quand elles n'en sont pas absentes, les femmes sont sous-représentées dans les organes de décision de haut niveau du secteur de l'environnement a fortement réduit leur participation à l'élaboration de politiques relatives à l'environnement, notamment de stratégies d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. N'ayant guère accès aux compétences, aux ressources et aux informations techniques, en particulier dans les zones rurales, leur participation effective à la prise de décisions relatives au développement durable et à la gestion des ressources naturelles ainsi que leur influence dans ces domaines sont limitées. Les femmes doivent participer activement à la planification et à la prise de décisions dans le domaine de l'environnement concernant les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets, le transfert de technologie et le financement. Il faut également tenir compte des facteurs sociaux lors de la recherche des stratégies d'adaptation et d'atténuation les plus adéquates. L'accent est déjà placé sur les aspects techniques des changements climatiques mais il faudrait également reconnaître les dimensions politiques et socioéconomiques des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

## **F. Incidences sur l'éducation des femmes**

40. Les systèmes éducatifs d'un grand nombre des pays les plus pauvres du monde ressentent actuellement le contrecoup de la crise économique mondiale. Cette crise pourrait créer une génération perdue d'enfants dont les chances de survie sont irrémédiablement compromises parce que leur droit à l'éducation n'a pas été défendu. Les inégalités entre les sexes sont déjà profondément enracinées puisque, dans 28 pays en développement, au plus 9 filles pour 10 garçons sont scolarisées. On est loin d'avoir réalisé l'objectif prévoyant une réduction de moitié du taux

d'analphabétisme des adultes, un problème qui touche 759 millions de personnes, dont les deux tiers sont des femmes<sup>8</sup>.

41. Les efforts menés pour fournir une éducation de qualité peuvent également être compromis par la crise financière et économique. Les compressions budgétaires peuvent se répercuter sur la formation des enseignants, qui est indispensable à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Il est particulièrement important que les enseignants soient sensibilisés à la problématique de l'égalité des sexes, car le fait que les filles et les garçons subissent l'influence négative des normes sociales et des stéréotypes sexistes traditionnels tout au long de leurs études influe directement sur le niveau d'instruction et l'inégalité d'accès aux professions.

## G. Santé des femmes et des filles

42. Les répercussions possibles de la crise financière et économique sur la santé des femmes et des filles pourraient se manifester de nombreuses manières. Premièrement, les compressions budgétaires pourraient entraîner une diminution des dépenses de santé. Deuxièmement, le nombre de nouveaux cas de maladie pourrait augmenter en raison de l'accroissement des facteurs de risque physiologiques et psychiques. Troisièmement, la crise entraîne un changement du prix relatif des marchandises qui pourrait obliger les ménages à modifier leurs habitudes de consommation. Enfin, les modifications de la structure de l'emploi et des revenus dues à la crise sont susceptibles d'influer sur l'état de santé des femmes et sur les soins de santé dont elles auront besoin. En fin de compte, tous les déterminants sociaux de la santé des femmes, dont la nutrition, l'éducation et les conditions d'existence et de travail, peuvent se ressentir de la crise.

43. Lorsque le revenu disponible des femmes diminue, elles sont susceptibles de retarder l'acquisition de soins de santé ou d'y renoncer. En outre, le chômage ou la diminution du revenu peuvent amener les ménages à réduire les dépenses de santé à leur charge, en particulier si ces dépenses concernent les femmes. Les incidences de ces comportements sur la situation sanitaire à long terme doivent donc être prises en considération par les politiques publiques de santé actuelles.

44. Les crises actuelles, la pauvreté et l'absence d'infrastructure ont une incidence néfaste sur la santé maternelle. Certains facteurs fondamentaux, tels que l'exclusion sociale, la discrimination sexiste et l'insécurité politique, consolident également les causes sous-jacentes de l'augmentation des taux de mortalité et de morbidité chez la mère et le nourrisson. C'est pourquoi, en ce qui concerne la mortalité maternelle, il importe aussi bien de fournir des soins de santé et une nutrition adaptés avant la grossesse que des soins prénatals adéquats. Le déroulement de l'accouchement a également une influence sur la survie et la santé aussi bien de la mère que de l'enfant. Il faut continuer de promouvoir l'amélioration de la santé des femmes en matière de procréation.

45. Les ressources financières actuelles sont insuffisantes pour répondre efficacement aux besoins des femmes dans le domaine de la santé. Le déclin relatif des services de santé publique a aggravé les inégalités de santé en raison de l'augmentation de la proportion du total des dépenses de santé qui doit être payée

<sup>8</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2010 : Atteindre les marginalisées* (Paris, 2010).

par les intéressés. La pression exercée sur les foyers pauvres a donc augmenté. La réduction des obstacles financiers aux médicaments et aux traitements indispensables est l'une des mesures les plus importantes pour assurer aux femmes un accès adéquat aux services de santé.

## **H. Violence à l'égard des femmes**

46. La violence à l'égard des femmes est une atteinte aux droits de l'homme qui se produit dans tous les pays, que ce soit en temps de guerre ou de conflit, et a des conséquences catastrophiques sur les personnes, les familles et les sociétés. Lorsque les conditions de vie sont difficiles, les risques de violence à l'égard des femmes et des filles augmentent; les multiples crises mondiales actuelles ne font pas exception à la règle. Dans le monde entier, le désespoir et la frustration ont augmenté dans les familles et les collectivités, ce qui a entraîné une aggravation de la violence à l'égard des femmes. S'il n'est pas possible de comparer plusieurs pays faute de données, tout porte à croire que le chômage généralisé et la perte des moyens de subsistance dans certains pays entraîneront une augmentation des actes de violence visant les femmes et les filles. Dans une étude relative à l'effet de la crise financière asiatique de 1997 portant sur quatre pays, il a été noté que les crimes de toutes sortes avaient augmenté, y compris les actes de violence familiale et les agressions sexuelles.

### **En temps de crise, les femmes et les filles sont plus exposées aux actes de violence**

47. La violence à l'égard des femmes nuit considérablement à leur santé en matière de procréation et de sexualité et peut provoquer des troubles de la santé mentale et d'autres problèmes de santé chroniques. Il faut faire en sorte que l'ensemble des services de santé travaillent avec les autres secteurs, notamment les services de maintien de l'ordre et les services de l'emploi, améliorer l'efficacité de la prévention et veiller à ce que les interventions et les services d'appui aux victimes de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles soient efficaces et tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

48. Bien que mettre fin à la violence à l'égard des femmes ne figure pas parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, il est aujourd'hui clairement admis que cette violence a un coût social et économique élevé, qu'elle nuit à la lutte contre la pauvreté et aux efforts de développement et qu'elle concerne tous les objectifs du Millénaire pour le développement. L'équipe du projet Objectifs du Millénaire sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes a fait de l'élimination de la violence à l'égard des femmes l'une des sept priorités stratégiques pour l'amélioration de la condition de la femme.

49. En février 2008, le Secrétaire général a lancé la campagne intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », qui se poursuivra jusqu'en 2015 et dont la fin coïncide avec la date butoir des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette campagne vise cinq objectifs clefs que tous les pays doivent réaliser d'ici à 2015 : adoption et application de lois nationales conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme; adoption et application de plans nationaux multisectoriels; mise en place de systèmes de collecte de données et d'analyse de données; lancement de campagnes nationales et locales; et mesures

visant à lutter systématiquement contre la violence sexuelle dans les situations de conflit.

## **I. Les femmes dans les situations de conflit, d'après conflit et d'après crise**

50. On prend de plus en plus conscience du rôle important que jouent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour ce qui est de faire face efficacement aux crises et d'assurer une croissance économique et un développement durables.

51. Dans ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009), le Conseil de sécurité a préconisé une plus grande participation des femmes au processus de paix, l'élimination des violences sexuelles dans les conflits armés, la protection et la promotion des droits fondamentaux de la femme et la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité des sexes dans le contexte des conflits armés, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la reconstruction. Dans sa résolution 1889 (2009), le Conseil a demandé aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, aux donateurs et à la société civile de faire en sorte que la question de l'autonomisation des femmes soit prise en compte à la fois dans l'évaluation des besoins et la planification après les conflits et dans l'affectation subséquente des crédits qui auraient été dégagés et dans les activités qui auraient été programmées, notamment en mettant au point des dispositifs transparents d'analyse et de suivi des fonds affectés aux besoins des femmes au lendemain d'un conflit. Il existe de bonnes pratiques sur lesquelles il faut s'appuyer et qui offrent des possibilités de transversaliser l'égalité des sexes. Il s'agit maintenant de savoir de quelle manière on peut faire avancer l'exécution des mandats et des engagements après un conflit ou une crise.

52. Les conflits, les catastrophes naturelles et les autres situations de crise ont des conséquences très différentes pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes, tout comme ceux-ci ont des perspectives et des solutions différentes à apporter à la situation. Il est absolument essentiel, pour une action efficace, de faire participer et d'associer les femmes à l'évaluation des besoins et à la planification au lendemain d'une crise. Le fait de négliger les besoins et les priorités des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne la sécurité physique, l'accès aux services de base et le contrôle des facteurs de production, peut avoir des conséquences désastreuses. Par exemple, les crises sont susceptibles d'exacerber toutes les formes de violence sexiste, en particulier la violence sexuelle, et de compromettre gravement l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance; pourtant, dans ces situations, les femmes continuent très souvent d'être exclues du processus décisionnel, et des éléments récents montrent que leurs besoins ne sont pas convenablement reconnus et que les fonds affectés à leur satisfaction sont insuffisants.

53. Il est par ailleurs de plus en plus manifeste que les violences sexuelles et sexistes sont délibérément utilisées comme une tactique de guerre. On a observé que, dans certains conflits, les violences sexuelles, notamment le viol, la traite aux fins d'exploitation sexuelle, les mariages forcés et les autres violations des droits fondamentaux, tendent à s'organiser de plus en plus et à se généraliser. En outre, les femmes et les filles continuent souvent d'être victimes de violences sexuelles bien après que la « paix » a été rétablie.

54. Il n'en reste pas moins que les crises peuvent être l'occasion de faire évoluer positivement les rôles joués par les hommes et les femmes et de permettre à ces dernières de gagner en autonomie sur les plans politique, économique et social. Il importe, au lendemain des crises, d'exploiter cette possibilité et de faire table rase des inégalités entre les sexes et de la discrimination fondée sur le sexe, notamment grâce à des changements législatifs, à l'élaboration de politiques, à des réformes institutionnelles et économiques et à l'affectation de ressources financières.

## **J. Le partenariat mondial pour le développement : des progrès mitigés pour les femmes**

55. Les déséquilibres et des faiblesses systémiques de l'économie mondiale n'ont jamais pesé autant sur la condition de la femme. L'enjeu est donc de faire en sorte que le partenariat mondial pour le développement puisse s'adapter aux besoins et priorités particuliers des femmes et des filles.

56. Pour 2007-2008, le montant moyen de l'aide publique au développement bilatérale était de 15,2 milliards de dollars par an<sup>9</sup>. De 1999 à 2003, les deux tiers de l'aide à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont été affectés aux secteurs sociaux, en particulier à l'éducation et aux soins de santé de base. Seule une infime partie des crédits dégagés pour les transports, les télécommunications et l'infrastructure énergétique, qui représentaient un tiers de l'aide bilatérale, a été signalée comme étant consacrée à l'égalité des sexes. Environ la moitié de l'aide octroyée pour l'éducation et les soins de santé de base visait à répondre à des questions touchant la problématique hommes-femmes. Un dixième de l'aide consentie dans ces secteurs avait pour principal objectif de promouvoir l'égalité des sexes<sup>10</sup>. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il est indispensable de procéder à des améliorations dans les domaines de l'éducation et des soins de santé de base.

57. La protection et l'amélioration des chances et des droits économiques des femmes, qui devraient être au cœur d'une stratégie de commerce équitable, ne se sont vu accorder jusqu'à maintenant que peu d'attention dans les négociations commerciales. Les progrès accomplis pour mettre en place un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, et garantir l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, ont été décevants. On continue cependant à pousser les pays en développement à une plus grande libéralisation du commerce, et un certain nombre de nouveaux accords commerciaux régionaux sont ratifiés.

58. L'aide publique au développement ne contribue pas suffisamment à accélérer la réalisation des objectifs de développement arrêtés au plan international. Une grande partie de cette aide est affectée à des pays comptant relativement peu de citoyens pauvres, et n'a donc pas pour effet de réduire la pauvreté. De plus, les

<sup>9</sup> Voir Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, *Aide à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes* (Paris, mars 2010).

<sup>10</sup> Voir Organisation de coopération et de développement économiques, Système de notification des pays créanciers, *Activités d'aide visant l'égalité homme-femme 1999-2003, vol. 2005, n° 6* (Paris, mars 2005)

fonds alloués ne permettent pas de mettre en œuvre des mesures visant à prendre en compte les aspects multidimensionnels de la pauvreté ou les besoins des femmes.

59. Les femmes étant généralement les piliers tant de la communauté locale que de leur propre foyer, il importe de tenir compte de leurs voix, de leurs besoins et de leurs capacités lors de l'élaboration, de la mise en place et de l'exécution de programmes d'aide. Le fait d'ignorer leurs besoins, leurs préoccupations et leurs droits non seulement nuit à la répartition de l'aide entre les hommes et les femmes mais tend également à réduire l'efficacité globale et la viabilité du programme d'aide.

60. Il est indispensable que les pays consacrent davantage de ressources internes à la promotion de l'égalité des sexes, et montrent par là même leur engagement en faveur de cette cause, un engagement qui va également dans le sens du principe nécessaire de l'« appropriation », énoncé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Comme l'Assemblée générale l'a réaffirmé dans sa résolution 60/210, l'égalité des sexes contribue de façon déterminante à la croissance économique durable, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Autrement dit, le fait d'investir dans les femmes et les filles a un effet multiplicateur.

61. Les sources de financement novatrices, telles que les fonds verticaux, les fondations privées et les organisations non gouvernementales, permettent elles aussi de financer les mesures en faveur de l'égalité des sexes. Il faut examiner plus avant ces options de financement afin d'appréhender leur effet sur la vie des femmes et leurs liens avec des systèmes qui, au niveau national, peuvent garantir leur viabilité et assurer un suivi adéquat de leurs résultats et de leur impact.

62. S'agissant du financement de l'égalité des sexes en tant qu'indicateur de la prise de responsabilité à l'égard des femmes, il reste des lacunes flagrantes au sein des institutions multilatérales, en particulier les institutions financières internationales. Les systèmes de suivi en sont un bon exemple. Ainsi, quasiment toutes les organisations multilatérales ont une politique et/ou une stratégie qui les engagent à appuyer l'égalité des sexes dans leurs programmes et leurs politiques. Pourtant, pour ainsi dire, aucune d'entre elles n'a mis au point un système de suivi pour rendre compte régulièrement des fonds qu'elles perçoivent, affectent ou dépensent en la matière; les conseils d'administration auxquels elles doivent rendre des comptes n'ont pas non plus exigé une telle mesure.

63. De plus en plus de pays renforcent leur aptitude à faire appel à l'analyse des budgets sous l'angle de la problématique hommes-femmes pour suivre les affectations de ressources et les dépenses en faveur des priorités en matière d'égalité des sexes. Au niveau mondial, l'Organisation de coopération et de développement économiques a mis au point un « marqueur de l'égalité hommes-femmes » pour déterminer si, dans les contributions versées au titre de l'aide publique au développement, l'égalité des sexes était un objectif « principal » ou « secondaire ». Cependant, des difficultés subsistent à plusieurs égards : il reste à établir une distinction claire entre les crédits alloués pour des programmes spécifiquement destinés aux femmes et les crédits alloués par les gouvernements et profitant directement ou indirectement aux femmes; il faut définir le concept de « programme spécifiquement destiné aux femmes »; les données ne font pas l'objet d'une collecte systématique et cohérente permettant de les comparer dans le temps; et il n'existe pas de méthodologies permettant d'obtenir les informations concernant non

seulement l'offre mais également la demande afin de mettre en évidence les déficits de financement.

#### **IV. Recommandations<sup>11</sup>**

64. **Les décideurs doivent maintenir et augmenter les dépenses sociales, en particulier au profit des plus vulnérables.**

65. **L'accès des femmes à la terre et à la propriété est indispensable si l'on veut réduire leur vulnérabilité vis-à-vis de la faim et de la pauvreté et les rendre autonomes.**

66. **Les politiques économiques doivent inclure non seulement des mesures à court terme tenant compte de la problématique hommes-femmes mais aussi des mesures à long terme visant à éliminer les préjugés sexistes implicitement présents dans les politiques et les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'économie. Il faut s'assurer que les plans de relance budgétaire qui mettent l'accent sur l'investissement public dans l'infrastructure servent aussi les intérêts des femmes.**

67. **Les difficultés que rencontrent les femmes pour accéder aux services financiers classiques, notamment l'épargne, le crédit, l'assurance et le transfert de fonds, doivent être recensées et éliminées. Il faut accorder une attention particulière aux obstacles que doivent surmonter les femmes pauvres pour bénéficier de moyens de financement.**

68. **Afin d'améliorer la productivité agricole, les politiques nationales devraient avoir pour priorité de garantir la délivrance de titres de propriété tout particulièrement aux femmes et l'accès de celles-ci, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux droits à la terre et au logement, à la sécurité d'occupation et aux facteurs de production. À cette fin, il est essentiel de prendre des mesures dans trois domaines principaux : la famille (législation sur les dons ou héritages); l'État (réglementation du transfert de terres); et le marché (facilitation du crédit pour l'achat ou le bail de biens). Pour mettre ces mesures efficacement en œuvre, il faudra non seulement faire évoluer les normes sociales mais également améliorer les connaissances du public en droit et proposer des services de conseils juridiques.**

69. **S'agissant de la sécurité alimentaire, il est impératif de répondre aux besoins en nourriture immédiats et de créer en parallèle une résistance à long terme en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et en renforçant les systèmes de distribution qui fournissent des denrées alimentaires à un prix abordable. En ce qui concerne la productivité agricole, il faut procéder à des investissements à long terme visant à renforcer l'infrastructure rurale, à améliorer l'accès au marché et à permettre une gestion durable des ressources naturelles.**

---

<sup>11</sup> Les recommandations formulées dans la présente section cadrent avec les conclusions auxquelles est parvenu le Comité des politiques de développement dans son rapport au Conseil économique et social, *Documents officiels du Conseil économique et social 2010, Supplément n° 13* (E/2010/33), voir chap. II.

70. Les services de vulgarisation agricole doivent être adaptés aux besoins particuliers des exploitantes agricoles et diffuser, à l'intention des femmes, des informations d'ordre technique ou relatives à la gestion. Il sera utile d'augmenter le nombre de formatrices à cet égard.

71. Vu la nécessité d'adopter des politiques visant à contrer les effets de la crise mondiale actuelle, il incombe aux gouvernements et aux partenaires sociaux de prendre :

a) Des mesures à court terme, consistant notamment à créer et préserver des emplois, à offrir une aide à titre de remplacement du revenu aux femmes et aux hommes qui s'occupent de membres de leur famille, à dispenser des cours de formation et de recyclage et à soutenir les petites et moyennes entreprises. Ces mesures devraient être conformes aux objectifs à long terme du développement économique, social et environnemental durable, notamment l'égalité des sexes;

b) Des mesures à moyen et à long terme, qui devraient viser à revoir la législation, notamment les lois relatives au travail selon qu'il conviendra, afin de permettre aux femmes et aux hommes de mieux concilier travail et responsabilités familiales. Ces mesures devraient également englober : la possibilité pour les femmes de se former dans des domaines d'activité non traditionnels, et notamment de pouvoir créer des entreprises; des programmes de recyclage permettant aux femmes et aux hommes d'occuper des emplois passant outre la ségrégation professionnelle; l'utilisation des technologies modernes; et des politiques destinées à stimuler le marché du travail, prévoyant par exemple la discrimination positive en faveur des femmes. En période de crise, les gouvernements doivent augmenter le volume de leurs investissements dans les services publics et communautaires, selon qu'il conviendra, notamment dans les zones rurales et les quartiers de taudis. Il faut également prendre des mesures pour garantir des conditions de travail et des revenus décents.

72. Il importe de répondre aux besoins et aux préoccupations propres aux femmes migrantes, en particulier celles qui se déplacent seules pour travailler, et de faire évoluer les politiques migratoires à la fois dans les pays d'origine et les pays d'accueil pour qu'elles tiennent davantage compte de la problématique hommes-femmes.

73. Il faut favoriser la participation égale des femmes et des hommes aux négociations et aux décisions relatives aux changements climatiques, notamment aux activités d'adaptation à ces derniers et d'atténuation de leurs effets, tout en veillant à ce que tous les fonds en la matière soient alloués de manière à répondre équitablement aux besoins et priorités des femmes et des hommes.

74. Il faut développer encore les travaux de recherche concernant les incidences des changements climatiques sur les hommes et les femmes afin de pouvoir prendre en toute connaissance de cause des mesures pour faire face aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne les activités d'adaptation à ces derniers et d'atténuation de leurs effets, les innovations technologiques et l'affectation de ressources.

75. Il est essentiel de donner aux femmes la possibilité d'accéder aux technologies et d'occuper de nouveaux emplois, par exemple des « emplois verts ».

76. Les politiques visant à éliminer les inégalités persistantes en matière d'éducation consistent notamment à rendre l'éducation plus accessible et plus abordable, en réduisant le montant des frais de scolarité et des frais officieux et en proposant des avantages ciblés; à améliorer l'environnement d'apprentissage en mettant à disposition des professeurs très qualifiés; et à garantir les droits et les possibilités dans ce domaine à un plus grand nombre de personnes, en intégrant des stratégies d'éducation aux politiques plus vastes de lutte contre la marginalisation, telles celles liées à la protection sociale, au renforcement des droits reconnus par la loi et à la répartition plus équitable des dépenses publiques.

77. Si l'on veut réaliser, d'ici à 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les femmes et la santé, il faudrait maintenir les dépenses en faveur de la santé des femmes et des secteurs connexes. Il faudrait envisager de faire appel à des sources de financement novatrices afin de collecter des fonds supplémentaires au profit de la santé des femmes.

78. Il sera nécessaire de coordonner les politiques dans plusieurs secteurs, et de faire ainsi le lien entre les politiques visant à stabiliser les prix, à aider les gens à obtenir et conserver une assurance maladie et à accéder aux services de soins de santé, et à permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité.

79. Il faut également faire en sorte que l'administration des systèmes de santé tienne davantage compte des femmes.

80. Les États Membres doivent faire preuve d'une volonté politique au plus haut niveau pour enrayer la pandémie que représente la violence à l'égard des femmes et des filles, et prendre toutes les mesures concrètes qui sont à leur portée conformément au principe de diligence raisonnable, tant pour prévenir que pour réprimer toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

81. Il faudrait mettre en place des cadres juridiques et politiques globaux ainsi que, avec la participation de groupes de femmes et d'organisations de la société civile, des dispositifs solides de suivi, d'évaluation et de responsabilité faisant intervenir de nombreuses parties prenantes.

82. Il faudrait s'employer en priorité à associer les hommes et les garçons à la prévention de la violence à l'égard des femmes.

83. Il faut accorder un rang de priorité plus élevé et une attention accrue à l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes au lendemain des conflits. On doit voir en ces dernières non seulement des victimes mais aussi des chefs de file actifs du processus de réorganisation et de reconstruction de la société. Il est nécessaire de saisir davantage les occasions de faire évoluer positivement les structures de gouvernance, l'état de droit, le développement des infrastructures et la réforme du secteur de la sécurité après les conflits, afin d'éliminer les inégalités et la discrimination, en droit comme en pratique, et garantir l'égalité d'accès aux ressources et aux chances ainsi qu'une participation égale à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques.

84. Des apports d'aide étrangère supplémentaires, réguliers et prévisibles sont nécessaires pour garantir la réalisation effective des objectifs et des engagements en matière d'égalité des sexes. Les pays développés devraient sans plus tarder verser l'aide qu'ils ont promise. Il faudrait en outre garantir des apports d'aide plus réguliers, grâce à une meilleure coordination des donateurs et à la conclusion d'accords pluriannuels concernant les ressources consacrées aux pays à faible revenu.

85. Au niveau national, il importe de redoubler d'efforts pour empêcher la réduction des dépenses sociales, notamment dans les domaines de la protection sociale, de l'alimentation, des filets de protection sociale, de l'emploi, de l'éducation et de la santé des femmes.

86. S'il est nécessaire de créer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, une nouvelle entité chargée de la promotion de l'égalité des sexes qui soit solide et dispose de fonds suffisants et de la volonté politique voulue pour éliminer les lacunes en matière d'égalité des sexes, il appartient à l'ensemble des gouvernements, des organisations internationales et des organismes du système des Nations Unies de s'acquitter des engagements qu'ils ont pris au niveau international sur la question de l'égalité des sexes et de renforcer leurs capacités en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes et de promotion des droits de la femme.

87. Le manque de données ventilées par sexe et d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes a entravé l'élaboration de mesures tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'affectation de ressources, le suivi et l'évaluation. D'après le rapport intitulé « Femmes dans le monde, 2005 : Progrès en statistiques »<sup>12</sup>, 90 % des pays en développement sont dépourvus de statistiques de l'état civil ventilées par sexe.

88. Il est nécessaire de procéder à une collecte systématique de données ventilées par sexe et de faire appel à des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes afin de répondre aux besoins non satisfaits des femmes et d'appuyer les réformes législatives, l'élaboration de politiques et le suivi.

89. Par ailleurs, il importe d'améliorer les capacités des instituts de statistiques nationaux pour qu'ils puissent produire systématiquement des données ventilées par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes pour l'ensemble des indicateurs liés à la santé, à l'éducation et à l'emploi, et diffusent largement des statistiques ventilées par sexe de façon à permettre d'élaborer les politiques de développement en se fondant sur des faits et en tenant compte de la problématique hommes-femmes.

90. En outre, les responsables politiques aux niveaux national et international doivent être davantage associés à la production et à l'utilisation de données ventilées par sexe, qui leur permettront de prendre des décisions éclairées, de suivre les tendances et d'évaluer les effets de leurs politiques.

---

<sup>12</sup> Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, *Femmes dans le monde, 2005 : Progrès en statistiques*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.XVII.7.

## V. Recommandations du Comité des politiques de développement

91. Les crises en cours ou nouvelles ont des répercussions sur les moyens de subsistance des populations du monde entier, mais leurs effets négatifs tendent à être exacerbés lorsque les femmes sont concernées, du fait des multiples rôles qu'elles jouent – soutiens de famille, mères et soignantes. À sa douzième session, le Comité des politiques de développement a examiné ces aspects liés à la problématique hommes-femmes de la crise économique mondiale actuelle et de la crise de la sécurité alimentaire face au spectre des changements climatiques (voir E/2010/33). Le Comité considère qu'il importe de redoubler d'efforts pour atténuer les effets de ces crises sur les femmes et réduire les disparités persistantes entre les sexes, et recommande à cette fin :

- D'accorder une attention accrue, dans les mesures de relance budgétaire et les autres mesures destinées à faire face à la crise, à l'emploi des femmes, aux moyens de permettre aux filles de poursuivre leur scolarité et aux initiatives garantissant l'accessibilité et la disponibilité des services de santé et d'éducation;
- D'offrir, dans le cadre de politiques monétaires et financières, des garanties permettant aux femmes de bénéficier davantage de crédits à un coût abordable pour assurer leur subsistance et augmenter leurs revenus;
- D'assurer, grâce à l'amélioration des mesures de sécurité et de protection sociale dans les pays d'accueil, une meilleure protection aux femmes migrantes, afin de réduire le risque qu'elles soient entraînées dans la prostitution ou dans des activités illicites lorsqu'elles n'ont pas de travail;
- D'améliorer les systèmes de collecte de données et de suivi afin d'évaluer plus facilement et en temps réel dans quelle mesure les crises affectent les êtres humains, en faisant la distinction entre les hommes et les femmes, de manière à permettre l'élaboration de politiques mieux ciblées destinées à atténuer les effets négatifs des crises en cours et à renforcer les moyens de résister aux crises futures;
- D'améliorer l'accès direct des femmes, individuellement et collectivement, aux terres agricoles et aux facteurs de production, en facilitant les transferts au moyen de dons ou de l'héritage au niveau familial, les transferts d'actifs appuyés par l'État et l'achat ou la location grâce à une aide leur permettant d'accéder aux mécanismes du marché;
- De stimuler la recherche – développement afin d'améliorer la productivité des cultures stables qui sont pratiquées par un grand nombre de femmes.